



# LYCÉE JEANNE D'ALBRET SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines)

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES Valant acte d'engagement et règlement de la consultation

20 JANVIER 2022

### PROCÉDURE ADAPTÉE L2123-1 du code de la commande publique

**OBJET DU MARCHÉ** : Contrat de prévention contre les nuisibles – 2023 - 2025

#### Chapitre 1 – IDENTIFIANTS

Pouvoir adjudicateur : Lycée Jeanne d'Albret  
Représenté par : Madame Catherine MARY, Provisure  
Personne responsable du marché (PRM)

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Jeanne d'Albret

#### Chapitre 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le dépôt et l'entretien des appâts contre les nuisibles sur l'ensemble du lycée (externat et internat) tels que les rongeurs, blattes et insectes volants.

#### Chapitre 3 – RÈGLEMENT DE CONSULTATION

##### 1) Visite des locaux

La visite est obligatoire.

Il convient de contacter M. Thierry BARBET, le Responsable des services techniques par mail : [thierry.barbet@iledefrance.fr](mailto:thierry.barbet@iledefrance.fr) afin de programmer la visite. Celle-ci devra être effectuée entre le lundi 9 mai et le jeudi 17 juin 2022 de 10h00 à 12h00.

Une attestation de visite vous sera fournie à l'Intendance à la fin de la visite.

## 2) Date et heure limites de dépôt des offres :

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 17h00

## 3) Modalités de dépôt

Les propositions devront être déposées sur le site AJI et comprendront :

- Le plan annoté des différents éléments prévus par le prestataire
- Le BPU
- L'attestation de visite
- Un dossier présentant l'entreprise, des références, les produits utilisés pour la prestation (moins de 30 pages). Tout dossier comportant plus de pages ne sera ni lu, ni noté.

## Chapitre 4 – DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché est d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 avec 2 reconductions expresses et n'excèdera pas 3 ans.

## Chapitre 5 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

### 1) Zones concernées

POUR LA DERATISATION :

- **Le lycée** situé au 6 rue Giraud Teulon :
  - Cuisine et ses dépendances
  - Les locaux techniques, les coursives et les armoires électriques
  - L'ensemble des sous-sols des bâtiments 1, 2, 3, 4, 5, et 7
  - Les abords extérieurs comprenant les stationnements
- **L'Internat** situé au 30 rue Alexandre Dumas :
  - La salle du petit déjeuner
  - Les sous-sols, les locaux techniques

POUR LA DESINSECTISATION / BLATTES :

- **Le lycée** situé au 6 rue Giraud Teulon :
  - L'ensemble du restaurant scolaire : la cuisine, les meubles chauds et froids, les préparations, la plonge, les vestiaires, sanitaires rampes de distribution, réfectoires, et les dépendances au sous-sol, et l'entretien des destructeurs d'insectes.
- **L'Internat** situé au 30 rue Alexandre Dumas : La salle du petit déjeuner.

## 2) Nombre de prestations

SERVICE	NOMBRE D'INTERVENTIONS ANNUELLES
Dératisation	4
Désinsectisation blattes	3
Entretien destructeur insectes volants	2

## 3) Déroulement des missions :

L'établissement est fermé durant les vacances scolaires.

Le prestataire devra prévenir le lycée des dates d'intervention 72 heures avant, exclusivement par mail : [thierry.barbet@iledefrance.fr](mailto:thierry.barbet@iledefrance.fr) et [lada.benalayat@ac-versailles.fr](mailto:lada.benalayat@ac-versailles.fr).

A la fin de son intervention, il devra signer et tamponner le registre à l'Intendance.

## 4) Rapport

Un rapport distinct par zone sera transmis à l'Intendance :

- La cuisine
- Les locaux du lycée
- L'internat.

## 5) Garanties comprises dans le contrat

En cas de suspicion de présence de nuisibles, le prestataire s'engage pendant toute la durée du contrat, à mettre en œuvre dans les locaux cités, tous les moyens dont elle dispose et compatibles avec la nature de ces derniers et l'activité du Client.

## Chapitre 5 – TARIF DES PRESTATIONS

Le dossier de publication comprend un fichier nommé « BPU du MAPA Prévention contre les nuisibles 2023-2025 ». Ce document doit obligatoirement être utilisé pour la présentation chiffrée de l'offre.

## Chapitre 6 – RESILIATION

En cas d'insuffisances graves, de négligences ou de lacunes répétées dans l'exécution des prestations, l'établissement pourra dénoncer le contrat sans indemnités : ces manquements seront constatés par courrier AR et le titulaire aura 15 jours pour présenter ses observations. Sans réponse ou réponse non concluante, l'établissement résiliera le marché exclusivement aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité.

LYCEE JEANNE D'ALBRET  
6, rue Giraud Teulon - 78105 ST GERMAIN EN LAYE Cedex  
Téléphone: 01.39.04.15.20  
[www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr](http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr)

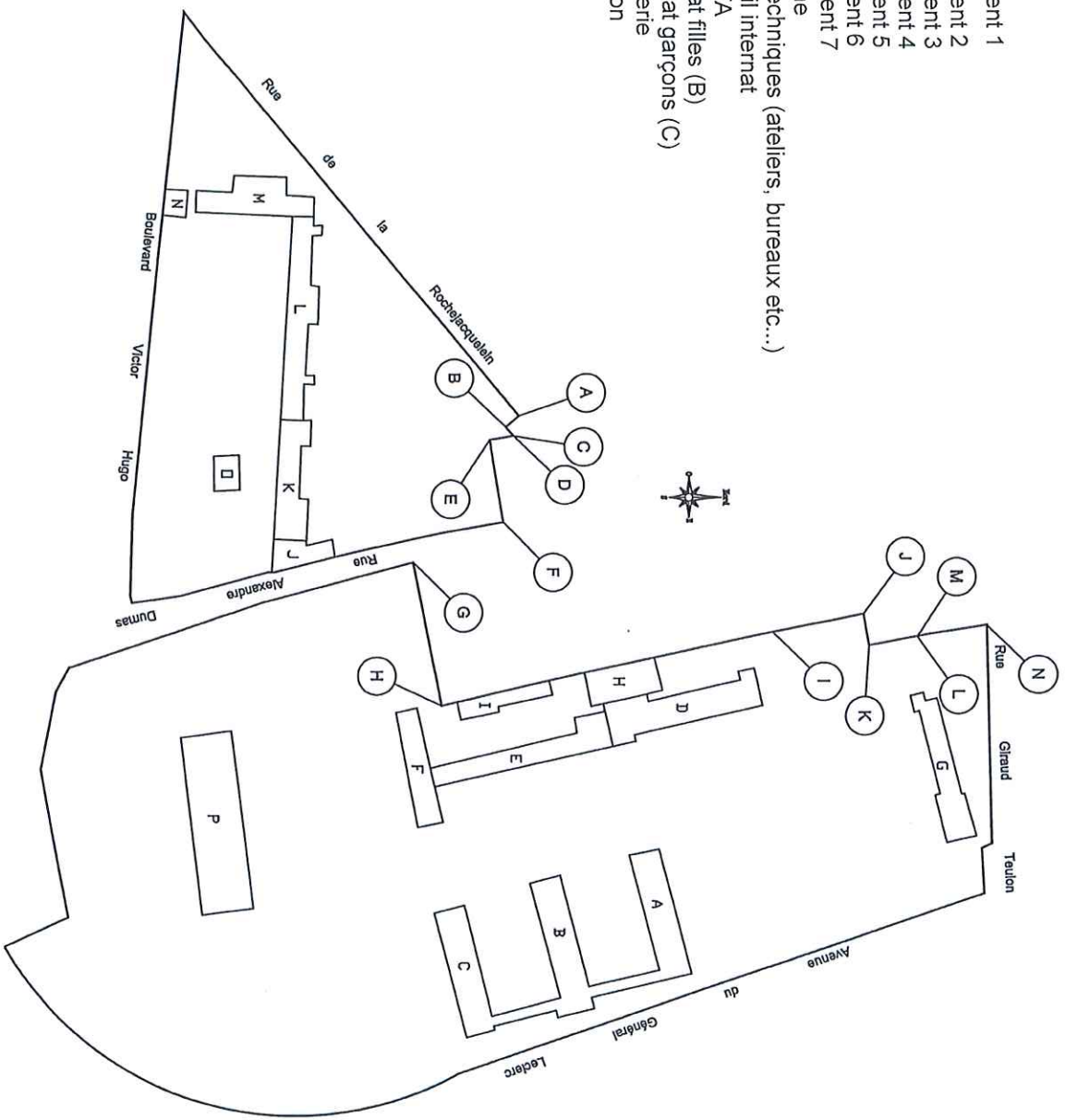
## BPU DU MAPA - PRÉVENTION CONTRE LES NUISIBLES 2023 - 2025

NOM DU PRESTATAIRE :

SERVICE	NOMBRE D'INTERVENTIONS ANNUELLES	PRIX ANNUUEL HT	PRIX ANNUUEL TTC
Dératisation	4		0,00 €
Désinsectisation blattes	3		0,00 €
Entretien destructeur insectes	2		0,00 €
<b>TOTAL</b>		0,00 €	0,00 €

# plan de repérage de la zone

- A = Bâtiment 1
- B = Bâtiment 2
- C = Bâtiment 3
- D = Bâtiment 4
- E = Bâtiment 5
- F = Bâtiment 6
- G = Bâtiment 7
- H = Cuisine
- I = zone techniques (ateliers, bureaux etc...)
- J = Accueil internat
- K = GRETA
- L = Internat filles (B)
- M = Internat garçons (C)
- N = Infirmerie
- O = Pavillon



- Logements
- Enseignement  
banal
- Enseignement  
scientifique
- Grés
- Internat

